

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 13 décembre 2024

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	8

## Date de la convocation

06 DEC. 2024

## Date d'affichage

06 DEC. 2024

## Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : M Cédric FONTAN pouvoir Mme Maryse DARNAUD, M Vanneck GASPARINI, Mme Estelle GOURIER, Mme Martine GOUZENNE pouvoir Mme Marie-Line EVERLET, M Jean-Claude LE MAIRE pouvoir M. Jean-Paul BERGES,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET**

Madame le Maire fait part de la nécessité de prendre une décision modificative pour le budget principal pour régulariser les prévisions budgétaires 2024 à savoir :

pour le budget d'investissement:

Chapitre 16	poste 1641	+640.00 € opérations d'ordre budgétaire
Chapitre 21	poste 2158	- 640.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de prendre la décision modificative pour le budget.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire

publication

du \_\_\_\_\_

Le Maire

Marie-Line EVERLET

